



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

AVIS PUBLIC

MODIFICATION AU CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance ordinaire du 3 octobre 2024 le conseil municipal a adopté la résolution 2024-167 visant à modifier le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal.

Par conséquent, le calendrier des séances ordinaires est modifié de la façon suivante :

- La séance ordinaire initialement prévue le 7 octobre 2024 est devancé au 4 octobre 2024.

Donné à Saint-Adelme ce 17^e jour d'octobre 2024.

Jessica Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière